

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2025-446

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
VU la demande formulée par le Comité Départemental Olympique et Sportif sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement, boulevard Eindhoven à l'occasion de la fête du sport,  
CONSIDERANT que cet événement aura lieu le vendredi 13 juin 2025,  
CONSIDERANT que cet événement est de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules à moteur et engins à deux roues sera interdit du jeudi 12 juin 18h00 au vendredi 13 juin 2025 16h30 :

- Boulevard Eindhoven, le long du stade Henry Jeanne.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les services municipaux.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre juin deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

